



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY

Nom du produit: BETABRADE™ F1

Date de création: 10/15/2018

Date d'impression: 06/26/2020

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

## 1. IDENTIFICATION

Nom du produit: BETABRADE™ F1

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées: Un nettoyant pour verre -- Pour usage dans le domaine automobile.

### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY  
6925 Century Avenue, Suite 700  
MISSISSAUGA ON L5N 7K2  
CANADA

### Information aux clients:

833-338-7668

SDSQuestion-NA@dupont.com

### NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Contact d'urgence 24h/24: 1-800-424-9300

Contact local en cas d'urgence: 1-800-424-9300

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification dangereuse

Ce produit n'est pas dangereux selon les critères du Règlement sur les produits dangereux (HPR) comme implémenté sous le système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (WHMIS 2015).

### Autres dangers

Donnée non disponible

## 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange.

Composant	Numéro de registre CAS	Concentration
-----------	------------------------	---------------

Aluminum oxide	1344-28-1	> 45.0 - < 55.0 %
Eau	7732-18-5	> 35.0 - < 45.0 %
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	> 5.0 - < 15.0 %

---

## 4. PREMIERS SECOURS

---

### Description des premiers secours

**Conseils généraux:** Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre médical.

**Contact avec la peau:** Laver abondamment à l'eau.

**Contact avec les yeux:** Rincer les yeux avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles après 1-2 minutes et continuer le rinçage encore plusieurs minutes. Si des effets se produisent, appelez un médecin, de préférence un ophtalmologiste. Un lave-oeil d'urgence adéquat doit être disponible dans la zone de travail.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, consulter un médecin. Ne pas faire vomir à moins que cela ne soit recommandé par le personnel médical.

**Principaux symptômes et effets, aigus et différés:** Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), les autres symptômes et effets sont décrits à la section 11: Informations toxicologiques.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Avis aux médecins:** Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Si on soupçonne une inhalation excessive de brouillards d'huile minérale, surveiller l'apparition de lésions pulmonaires (stéatose pulmonaire). Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**Moyens d'extinction appropriés:** Ce produit ne brûle pas. Lorsqu'il est exposé au feu provenant d'une autre source, utiliser un agent extincteur adéquat pour ce type de feu.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Donnée non disponible

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux:** Sans objet

**Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:** Aucun(e) à notre connaissance.

#### Conseils aux pompiers

**Techniques de lutte contre l'incendie:** Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau. Ceci peut propager le feu.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Isoler la zone. Empêcher le personnel non nécessaire et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 «Manipulation». Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

**Précautions pour la protection de l'environnement:** Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Si possible, contenir le produit déversé. Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Absorber avec des matières telles que: Litière pour chats. Sable. Sciure de bois. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Éviter tous contacts avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs. Ne pas couper, percer, meuler, souder ni procéder à des opérations semblables sur un contenant vide ou à proximité d'un contenant vide. Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

**Conditions de stockage sûres:** Entreposer conformément aux bonnes méthodes de fabrication.

#### Stabilité au stockage

Température  
d'entreposage:  
> 5 - < 35 °C

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition sont énumérées ci-dessous , si existantes .

Composant	Réglementation	Type de liste	Valeur/Notation
-----------	----------------	---------------	-----------------

Huile minérale blanche (pétrole)	ACGIH	TWA Fraction inhalable	5 mg/m3
	CA AB OEL	TWA Brouillard	5 mg/m3
	CA AB OEL	STEL Brouillard	10 mg/m3
	CA QC OEL	VEMP Brouillard	5 mg/m3
	CA QC OEL	VECD Brouillard	10 mg/m3
	CA BC OEL	TWA Brouillard	1 mg/m3

Consulter les autorités locales quant aux limites d'exposition recommandées.

Bien que quelques composants de ce produit peuvent avoir des limites d'exposition, aucune exposition ne devrait se produire dans les conditions normales de manipulation compte tenu de l'état physique de ce produit.

### Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques:** Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser une ventilation adéquate. Une ventilation locale par aspiration peut s'avérer nécessaire pour certaines opérations.

### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage:** Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

#### Protection de la peau

**Protection des mains:** Lorsqu'un contact prolongé ou fréquemment répété risque de se produire, porter des gants chimiquement résistants à ce produit. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent: Polyéthylène chloré. Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Polyéthylène. Ethylvinylalcool laminé ("EVAL"). Viton. Exemples de matières acceptables pour des gants étanches: Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel ("latex"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Éviter de porter des gants en: Alcool polyvinylique ("PVA"). **AVERTISSEMENT:** Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

**Autre protection:** Porter des vêtements de protection propres, à manches longues.

**Protection respiratoire:** Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Les types d'appareils respiratoires filtrants qui suivent devraient être efficaces: Filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

### Aspect

Etat physique

Liquide

<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Sans odeur
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>pH</b>	10 <i>Fournisseur</i>
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Point de congélation</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Point d'ébullition (760 mmHg)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Point d'éclair</b>	<b>coupelle fermée</b> > 100 °C <i>Fournisseur</i>
<b>Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Tension de vapeur</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Densité de vapeur relative (air = 1)</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1.55 <i>Fournisseur</i>
<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Donnée non disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Température de décomposition</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Viscosité cinématique</b>	10 mm <sup>2</sup> /s <i>Fournisseur</i>
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune donnée d'essais disponible
<b>Poids moléculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Composés organiques volatils</b>	Aucune donnée d'essais disponible

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécifications.

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

---

**Réactivité:** Donnée non disponible

**Stabilité chimique:** Stable.

**Possibilité de réactions dangereuses:** Polymérisation ne se produira pas.

**Conditions à éviter:** Aucun(e) à notre connaissance.

**Matières incompatibles:** Oxydants forts. Acides forts.

**Produits de décomposition dangereux:** En temps normal, ne se décompose pas.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

*S'il y a des informations toxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

### **Toxicité aiguë**

#### **Toxicité aiguë par voie orale**

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer.

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie.

#### **Toxicité aiguë par voie cutanée**

Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

#### **Toxicité aiguë par inhalation**

À température ambiante, l'exposition aux vapeurs est minime en raison du faible taux de volatilité; une seule exposition ne devrait pas être dangereuse. Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge). Une exposition excessive aux brouillards d'huile minérale peut provoquer des lésions pulmonaires (stéatose pulmonaire). Ce produit contient des charges minérales et/ou inorganiques. A cause de l'état physique, il n'y a pratiquement pas de possibilité d'exposition par inhalation à ces charges, accidentelle ou lors d'une manipulation industrielle.

La CL50 n'a pas été déterminée.

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Peut provoquer des lésions cornéennes légères et temporaires.

### **Sensibilisation**

Pour la sensibilisation cutanée.

Les données pertinentes ne sont pas disponibles.

Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune information pertinente n'a été trouvée.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles (Exposition unique)**

L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### **Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées)**

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les organes suivants:

Reins.

Foie.

Rate.

Une exposition excessive répétée aux brouillards d'huile minérale peut produire des lésions pulmonaires.

**Cancérogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Tératogénicité**

Aucune donnée trouvée.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée trouvée.

**Mutagénicité**

Contient un composant ou des composants qui se sont révélés négatifs dans des études de toxicité génétique in vitro.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

**COMPOSES QUI INFLUENCENT LA TOXICOLOGIE:****Aluminum oxide****Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg OCDE ligne directrice 401

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

**Toxicité aiguë par inhalation**

CL50, Rat, mâle et femelle, poussières/brouillard, > 2.3 mg/l Pas de mortalité à cette concentration.

**Huile minérale blanche (pétrole)****Toxicité aiguë par voie orale**

DL50, Rat, > 5,000 mg/kg OCDE ligne directrice 401

**Toxicité aiguë par voie cutanée**

DL50, Lapin, > 2,000 mg/kg OCDE ligne directrice 402 Pas de mortalité à cette concentration.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Les brouillards peuvent provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) et des poumons. En raison des propriétés physiques, des vapeurs sont peu probables. Une exposition excessive aux brouillards d'huile minérale peut provoquer des lésions pulmonaires (stéatose pulmonaire). Une exposition excessive peut provoquer Incoordination.

CL50, Rat, mâle et femelle, 4 h, poussières/brouillard, > 5 mg/l OCDE ligne directrice 403

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

---

*S'il y a des informations ecotoxicologiques disponibles, elles apparaîtront dans cette section.*

## Toxicité

### Aluminum oxide

#### **Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CE50, Poisson, 96 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 203 ou Equivalente

#### **Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

CE50, Daphnia magna (Grande daphnie), 48 h, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 202 ou Equivalente

#### **Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques**

CE50r, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 72 h, Inhibition du taux de croissance, > 100 mg/l, OECD Ligne directrice 201 ou Equivalente

### Huile minérale blanche (pétrole)

#### **Toxicité aiguë pour les poissons.**

Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100 mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50, Lepomis macrochirus (Crapet arlequin), Essai en statique, 96 h, > 10,000 mg/l

LL50, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), Essai en statique, 96 h, > 100 mg/l, OCDE ligne directrice 203

LL50, Leuciscus idus(Ide), Essai en statique, 96 h, > 10,000 mg/l, OCDE ligne directrice 203

#### **Toxicité aiguë envers les invertébrés aquatiques**

LL50, Daphnia magna (Grande daphnie), Essai en statique, 48 h, > 100 mg/l, OCDE Ligne directrice 202

## Persistence et dégradabilité

### Aluminum oxide

**Biodégradabilité:** La biodégradation ne s'applique pas.

### Huile minérale blanche (pétrole)

**Biodégradabilité:** En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans des conditions environnementales. Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

Intervalle de temps de 10 jours : Echec

**Biodégradation:** 0 - 24 %

**Durée d'exposition:** 28 jr

**Méthode:** OECD Ligne directrice 301B ou Equivalente

**Demande théorique en oxygène:** 3.50 mg/mg

#### **Photodégradation**

**Type de Test:** Demi-vie (photolyse indirecte)

**Sensibilisant:** Radicaux OH

**Demi-vie atmosphérique:** 1.291 jr

**Méthode:** Estimation

**Potentiel de bioaccumulation****Aluminum oxide**

**Bioaccumulation:** Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

**Huile minérale blanche (pétrole)**

**Bioaccumulation:** Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

**Coefficient de partage: n-octanol/eau(log Pow):** 5.18 Mesuré

**Facteur de bioconcentration (FBC):** 1,900 Poisson

**Mobilité dans le sol****Aluminum oxide**

Aucune donnée trouvée.

**Huile minérale blanche (pétrole)**

Le potentiel de mobilité dans le sol est faible (Koc entre 500 et 2 000).

**Coefficient de partage (Koc):** 510 Estimation

---

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

---

**Méthodes d'élimination:** NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN PLAN D'EAU. Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même qu'à ceux des provinces ou des états. Les règlements peuvent varier selon l'endroit. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE PRODUIT. L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composition/Informations sur les composants». POUR LES PRODUITS NON UTILISÉS ET NON CONTAMINÉS, les choix privilégiés comprennent l'acheminement du produit vers un endroit approuvé ou un spécialiste autorisé dans les domaines suivants: Incinérateur ou appareil pour la destruction thermique.

**Méthodes de traitement et d'élimination des emballages usés:** Les contenants vides doivent être recyclés ou éliminés par une installation agréée pour le traitement des déchets. Seul le producteur de déchets est responsable de la caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. Ne pas réutiliser les contenants pour un quelconque autre usage.

---

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

---

**TDG**

Non réglementé pour le transport

**Réglementation pour le transport par mer (IMO/IMDG)**

Not regulated for transport

Transport en vrac selon  
l'annexe I ou II de  
MARPOL 73/78 et le code  
IBC ou IGC

Consult IMO regulations before transporting ocean bulk

### Réglementation pour le transport aérien (IATA/ OACI)

Not regulated for transport

Ces renseignements n'ont pas pour but de vous faire part de toutes les réglementations spécifiques ou des exigences/informations opérationnelles concernant ce produit. Les classifications du transport peuvent varier en fonction du volume du conteneur et peuvent être influencées par des variations de réglementations d'une région ou d'un pays. Des informations additionnelles sur le système de transport peuvent être obtenues via des représentants autorisés ou le service clientèle. Il incombe à l'organisme chargé du transport de suivre toutes les lois applicables, les règles et réglementations relatives au transport de ce produit.

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### Liste canadienne intérieure des substances (LIS)

Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en sont exemptées.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Système d'évaluation des dangers

#### NFPA

Santé	Feu	Réactivité
1	0	0

### Révision

Numéro d'identification: 101188494 / A798 / Date de création: 10/15/2018 / Version: 6.0

Dans ce document, les révisions les plus récentes sont marquées d'une double barre dans la marge de gauche.

### Légende

ACGIH	USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
STEL	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
TWA	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
VECD	Valeur d'exposition de courte durée
VEMP	Valeur d'exposition moyenne pondérée

**Sources et références des informations**

Cette FDS est préparée par les Services de Règlementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

3313045 NOVA SCOTIA COMPANY recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite. Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.